



Syndicat

cftc

CA SA et ses filiales

CFTC CA SA et ses filiales**Flash Info Négociation****Augmentation Collective**

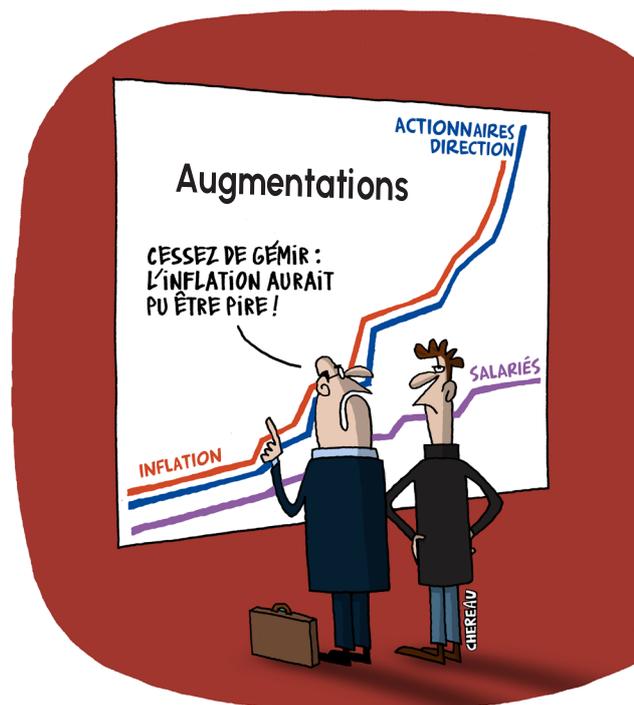
Avec une inflation en constante progression, les organisations syndicales n'ont cessé d'interpeller notre employeur tant au sein de nos entités respectives qu'au niveau du Groupe Crédit Agricole SA.

Indices des prix à la consommation

	Pondération 2023 (P)	février 2022	décembre 2022	février 2023 (p)
ENSEMBLE IPC*	10 000	3,6	6,0	6,2
Alimentation	1624	2,1	13,3	14,5
- Produits frais	238	5,9	10,2	14,2
- Autre alimentation	1380	1,4	13,9	14,6
Tabac	185	-0,1	0,2	0,2
Énergie	857	21,1	16,3	14,0
Produits manufacturés	2322	2,2	4,5	4,6
Services	5012	2,2	2,6	2,9
ENSEMBLE IPCH**	10 000	4,2	7,0	7,2

(p) données provisoires * indice des prix à la consommation ** indice des prix à la consommation harmonisé
Champ : France Source : INSEE - indices des prix à la consommation

Lors d'une réunion entre les Correspondants Syndicaux Groupe et la Direction des Ressources Humaines du Groupe Crédit Agricole S.A., qui s'est tenue le 14 mars matin, la Direction Générale Groupe nous a fait part de sa volonté d'ouvrir des négociations en vue d'une mesure d'augmentation collective qui serait versée en juillet 2023 au sein de chaque entité.



La CFTC vous livre les premières informations obtenues lors de cette réunion :

- Ces négociations devront se tenir **entre avril et juin 2023** pour un versement en juillet 2023.
- **Chaque entité sera indépendante** et aura la faculté d'appliquer cette mesure en fonction de sa sociologie, des mesures déjà prises « récemment », et aura sa propre définition du plancher et du plafond de cette augmentation collective.
- La DRH Groupe nous indique qu'**aucune recommandation ne sera formulée sur des % de masse salariale minimum.**
- Elle nous précise que **cette négociation sera réalisée hors périmètre NAO 2022 et 2023.** Cette négociation est donc exceptionnelle sans impact direct sur les autres négociations à venir.
- **Cette augmentation sera pérenne** et non une mesure versée sous forme de prime.

Ces négociations seront menées avec les Organisations syndicales représentatives. En clair, seules les syndicats qui ont, ou auront, plus de 10% aux élections professionnelles pourront participer à cette négociation.

LA CFTC, UNE ÉQUIPE SUR QUI COMPTER !